

l'année. Pas de pureté sans jeûne. Le jeûne est la source

JEÛNE. I. Ethnographie. — Le jeûne, à titre de méditation, de pénitence ou d'expiation, est offert aux dieux comme un sacrifice, notamment dans les religions historiques. Les théologiens et les législateurs religieux, les fondateurs d'ordres, ont vu sans doute aussi un principe d'ordre dans la pratique régulièrement imposée à des époques fixes et pendant un temps assez long. Il est de toute évidence qu'elle était d'une nécessité absolue dans les couvents. Sans son imposition rigoureuse, ces couvents devenaient et ne pouvaient devenir que des sentines de vices. Elle est la condition première de la claustration, de la vie monacale. Elle fut aussi un moyen d'améliorer les mœurs dans les sociétés barbares. Le jeûne prolongé au premier printemps, lorsqu'il fut observé avec rigueur par tous, a dû avoir une influence morale appréciable. Il est plus que probable que cette influence se manifestait notamment par la réduction du nombre des viols, toujours fréquents à cette époque de l'année. Pas de pureté sans jeûne. Le jeûne est la source

de toutes les perfections morales ou de la sainteté qui les comprend toutes. Voilà ce qu'on dit habituellement et voilà ce qui est en effet très vrai, d'une vérité matérielle, pour ne pas dire physiologique. Le jeûne comme moyen de discipline morale, pratiqué par les religieux de tous les cultes et les moines de toutes les nations, s'explique donc très rationnellement. Mais ce n'est pas dans cette explication rationnelle qu'il faut chercher les motifs qui ont fait inventer et adopter l'usage du jeûne tel qu'il existe ou a existé chez la plupart des peuples. Cet usage, en effet, prend sa source dans l'animisme qui a fait et fait encore le fond de la religion de tous les peuples. Chez tous les peuples, le jeûne fut ou est encore pratiqué pour s'élever à plus d'intelligence et de pureté sans doute, mais plus spécialement pour entrer en communication avec les esprits. Ce sont les sorciers ou prophètes qui l'ont mis en vogue pour pénétrer dans les régions supérieures au monde réel. Les plus célèbres de ces prophètes, du moins pour nous, sont les prophètes juifs. Ce que les prophètes juifs annonçaient au peuple, croyant à la valeur objective de leurs rêves, ce sont leurs « visions ». Et ils se procuraient des visions, se mettaient, pensaient-ils, en communication avec les esprits supérieurs, en se retirant, pour jeûner, dans la solitude. Le raisonnement qu'ils se faisaient, le Zoulou se le fait encore. « Le corps que l'on remplit constamment, dit-il, ne saurait apercevoir les choses secrètes. » Le jeûne un peu prolongé détermine en effet des vertiges, exaspère la sensibilité et jette l'organisme dans un état d'anxiété terrifiante. Les idées délirantes sont le fruit spontané de cet état; elles se développent dans le sens des préoccupations habituelles et s'amplifient par les impressions douloureuses que cause la solitude où les moindres choses, formes ou bruits, prennent des proportions fantastiques. Par le jeûne, on arrive donc à volonté à l'exaltation de l'imagination, à la fixation du rêve tout éveillé, aux visions, c.-à-d. pour l'animiste, aux inspirations par les esprits. Et ce n'est pas seulement chez les Juifs qu'y avaient recours ceux qui voulaient acquérir de l'ascendant sur le peuple par des prédictions formidables. Ils ne nous offrent qu'un exemple particulier d'une coutume très générale. La plupart des sorciers, depuis le Grønland jusqu'à l'Afrique australe, se préparent à l'exercice de leurs professions par des jeûnes prolongés qui les jettent souvent dans un état nerveux maladif permanent. Et nulle part peut-être leur usage n'a été aussi général et aussi rigoureusement imposé que chez les anciens Peaux-Rouges. Chez ces sauvages, les ambitieux s'exerçaient à jeûner dès le jeune âge et, dès qu'ils se sentaient assez préparés, ils se soumettaient à un jeûne plus prolongé pendant lequel ils faisaient, enregistraient devant témoin des prophéties. Si quelque chose de ces prophéties dont on devine la tournure baroque paraissait s'adapter aux événements survenus, après examen des vieillards, ils étaient sûrs de passer sorciers et chefs. On ne devenait pas chef sans cette épreuve. Le développement du culte dans la civilisation mexicaine n'avait fait qu'étendre cette coutume peau-rouge. A la fête d'un des dieux du Mexique, tous les prêtres devaient jeûner 160 jours. Ils se passaient des baguettes à travers la langue pour témoigner de la constance de leurs privations. ZABOROWSKI.

cent en effet qu'ils liront eux-mêmes quelques-unes de leurs compositions et qu'ils les soumettront à la critique de leurs confrères du dehors. Le premier concours eut lieu effectivement le 1<sup>er</sup> mai 1324; le lendemain, les sept membres du jury délibérèrent entre eux sur le mérite des poésies soumises à leur jugement, et le 3 mai, ils proclamèrent en public qu'ils donnaient la violette à maître Arnaud Vidal, de Castelnaudary, auteur d'une chanson en l'honneur de la Vierge. Dès le premier jour, en présence de l'affluence que ce nouveau concours attirait à Toulouse, l'administration municipale (*los senhors de capitol*) avait pris spontanément à sa charge les frais de la violette d'or.

Dans les années qui suivirent, la compagnie des sept troubadours s'organisa et se compléta : elle prit définitivement le titre de « *consistori dels set mantenedors del gay saber* », nomma un bedeau et un chancelier, décida que les sept mainteneurs ne resteraient qu'un an en fonction et éliraient eux-mêmes leurs successeurs, fixa les conditions dans lesquelles elle créerait, à l'imitation des universités du temps, des bacheliers et des docteurs qui porteraient le titre de bacheliers et de docteurs « en gay saber », et enfin, lorsque deux prix nouveaux furent ajoutés à la violette primitive, l'églantine et le souci (*gaug*) d'argent, détermina les genres admis à concourir pour chaque fleur. Ce qui est plus important de beaucoup que cette organisation intérieure, c'est l'heureuse idée qu'eut le consistoire du *Gay Saber* de faire rédiger, par son chancelier Guillem Molinier, une vaste compilation de grammaire et de poétique, qui, après plusieurs ébauches, fut définitivement promulguée en 1336 sous le titre de *Leys d'Amors*. Le recueil des *Leys d'Amors* (publié par Gatien-Arnoult, sous ce titre : *Las Flors del gay saber, estier dichas Las Leys d'Amors* (Toulouse, 1844-1843, 3 vol. in-8), est un monument de première importance pour l'étude de l'ancienne littérature provençale, s'il n'a pas eu sur ses destinées ultérieures l'influence qu'en attendaient ses promoteurs.

Le concours poétique inauguré le 1<sup>er</sup> mai 1324 continua régulièrement pendant le xiv<sup>e</sup> et le xv<sup>e</sup> siècle, sans jeter un grand éclat, et ouvert seulement aux productions écrites en langue d'oc. Il faut noter pourtant l'écho que trouva au delà des Pyrénées la création du consistoire du *Gay Saber* et l'institution à Barcelone, en 1393, d'un concours analogue, sur l'initiative du roi d'Aragon, Jean I<sup>er</sup>. Il s'est conservé seulement une soixantaine des pièces couronnées à Toulouse jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Elles ont été publiées en 1849 par le Dr J.-B. Noulet (Toulouse, in-8) sous le titre de *Las Joyas del Gay Saber*. Ce sont les chansons en l'honneur de la Vierge qui y prédominent, et nous avons expliqué ailleurs comment de ce fait était née au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle la légende de Clémence Isaure, prétendue fondatrice ou restauratrice des Jeux floraux (V. CLÉMENCE ISAURE). Parmi les rimeurs dont le nom figure dans la liste des lauréats, il n'y a guère à distinguer que trois noms : Arnaud Vidal, qui ouvre la liste, Raymond de Cornet, et au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, Bérenguer de l'Hospital, dont le *Planh de crestiandat contra lo gran Turc*, et la *pastorela* sur le même sujet, couronnés en 1471, témoignent d'une inspiration vigou-

de  
c'es  
fran  
ave  
Tou  
Jeu  
nou  
cer  
la  
vot  
à l  
pas  
len  
pe  
Ma  
Je  
tes  
bo  
qu  
ct

G  
de  
er  
L  
la  
p  
e  
d  
p  
in  
p  
ce  
te  
le  
N  
n  
le  
L  
G  
p  
n  
Il  
te  
v  
p  
c  
E  
é  
m  
ti  
pa  
au

clamés les noms des lauréats. Attachés, par suite de fondations diverses, l'Académie décerne onze prix ou fleurs : amarante d'or (ode), violette d'argent (poème, épître, discours en vers), souci d'argent (élogie, idylle, églogue, ballade), lis (hymne ou sonnet à la Vierge), primevère d'argent (fable), églantine d'or (discours en prose), immortelle d'or (études historiques), jasmin d'or (philosophie chrétienne), violette d'or (poésie sur un sujet donné par l'Académie), églantine d'argent (sonnet), œillet d'argent (prix d'encouragement, applicable à tous les genres). Pour tous ces prix, le français est la seule langue admise ; nous apprenons au dernier moment qu'une donation faite récemment à l'Académie des jeux floraux doit être appliquée par elle à récompenser des œuvres écrites dans les dialectes méridionaux ; ce nouveau prix sera décerné pour la première fois en 1893 pendant les fêtes du Centenaire.

A. THOMAS.